

SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2021

2021-02-001 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le un février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Patrick MERLE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Bernard GUILHEM, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Armand BATTISTON pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVÉAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Alain JAMBON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Héléne ESTRADÉ pouvoir à Michelle AUTIER, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David RESENDÉ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEPUIS LA SÉANCE DU 16 D

Envoyé en préfecture le 03/02/2021 – 2/3

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210201-2021_02_001-DE

Sur proposition du Président de La Cali,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

Bureau du 18 janvier 2021

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-01-001 : Convention avec le Service Interentreprises de santé au Travail - SIST 2021

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de renouveler la convention avec le Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que son règlement.

B-2021-01-002 : Convention de mise à disposition : astreinte du Port de Libourne

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle d'agents de la ville de Libourne auprès de la CALI afin d'assurer les astreintes du port de Libourne – Saint-Emilion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-01-003 : Convention de partenariat entre La Cali et les collèges Paul-Emile Victor à Branne et Henri de Navarre à Coutras

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat organisant l'intervention des animateurs des Espaces Jeunes au sein des collèges de Branne et de Coutras, ainsi que tout document y afférent.

B-2021-01-004 : Partenariat entre l'Espace jeunes à Libourne et la Maison des Lycéens (Max Linder)

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat organisant l'intervention d'animateur de l'Espace Jeunes à Libourne au sein du lycée Max Linder, ainsi que tout document y afférent.

B-2021-01-005 : PLIE du Libournais : valorisation de l'opération "Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais"

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

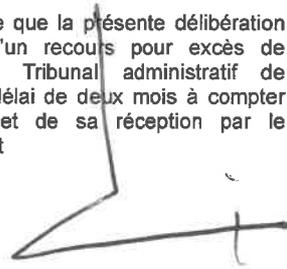
Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette demande de valorisation des contreparties publiques sur l'action « Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais » par le PLIE du Libournais.

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **03 février 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210201-2021_02_001-DE